



REGLEMENT INTERIEUR

Le but du présent règlement est de faciliter l'utilisation des courts et faire appliquer certaines règles sportives de bienséance. Si l'auto discipline n'est pas suffisante, les membres du bureau sont habilités à le faire respecter.



DISPONIBILITE DES TERRAINS

L'activité du club s'étend tous les jours de 8H00 à 23H00.

Des créneaux sont réservés aux entraînements et compétitions. Les adhérents peuvent donc utiliser les courts sur les créneaux restant disponibles pour leurs loisirs et, en aucun cas, pour dispenser ou recevoir des cours individuels ou de groupe hors ceux proposés dans le cadre du Grépiac Tennis Club ou de l'Entente Rive d'Ariège (stages).

CONDITIONS PREALABLES

Pour pouvoir jouer les membres du club, sont obligatoirement et intégralement :

- à jour de leur **adhésion annuelle**,
- détenteur d'une **licence à la Fédération Française de Tennis** (incluse dans l'adhésion)
- en possession d'un **certificat médical** autorisant la « pratique du tennis en compétition » (même pour ceux qui ne pratiqueraient pas la compétition dans le sens propre du terme) ou du questionnaire de santé Q-Sport si vous avez déjà fourni un certificat il y a moins de 3 ans. Le club organise des animations tennistiques qui nécessitent ce type de certificat pour être assuré)

Le club se décharge de toute responsabilité si ces conditions préalables ne sont pas respectées.

Les joueurs bénéficient, à ce titre, d'une assurance les couvrant lors d'un accident. Cette assurance accorde une couverture :

- en individuelle accident lorsque le licencié est victime au cours ou à l'occasion de la pratique du tennis (y compris au cours de déplacements, animations pour le compte du club),
- en responsabilité civile vis à vis des tiers, lorsque le licencié est l'auteur du dommage.

Les licenciés peuvent récupérer leur licence définitive en se connectant à leur espace licencié « Mon attestation de licence » :

- Via le site ADOC : <https://adoc.app.fft.fr>
- Via le site de la FFT : <https://edl.app.fft.fr>

L'adhésion annuelle s'étend du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

L'inscription suppose l'acceptation du règlement intérieur.



INSCRIPTIONS

Les inscriptions ont lieu en principe le 1^{er} week-end de septembre (la date est annoncée sur le site du club, le site de la mairie, par courrier électronique pour les anciens adhérents). Les inscriptions

en cours d'années sont acceptées mais les tarifs restent inchangés sauf pour les adhésions estivales.

Lors de l'inscription une carte sera remise contre une caution de 5€ pour les adhérents majeurs en faisant la demande ou échangée contre restitution de la carte de la saison passée. Elle peut être délivrée aux jeunes de moins de 18 ans seulement, et seulement si, un des responsables légaux de l'enfant est également adhérent.

Les adhérents ayant égaré leur carte pourront obtenir une autre carte au prix de 10€.



RESERVATIONS

PRINCIPES

Un court peut être utilisé pendant 1h30, soit en simple soit en double.

La réservation se fait par le site ADOC.

- Une réservation doit obligatoirement être faite avec le nom de 2 adhérents. Pour les tournois individuels validés par le club (Tournoi des 5 clubs, etc.) où les joueurs rencontrent, des extérieurs, une demande de réservation peut être faite par mail (grepiactennisclub@gmail.com) : le club se chargera de réserver le terrain pour vous.
- Cette réservation est validée par un mail de confirmation envoyé aux 2 joueurs. Pour éviter tout « conflit » en arrivant sur le court, nous vous engageons à prendre ce mail avec vous en format papier ou numérique (smartphone).
- Il n'est pas possible de réserver une 2^{ème} tranche horaire avant d'avoir joué son heure réservée.
- La réservation n'est possible que si aucune autre réservation n'est en cours.
- Tout retard de plus de 10 minutes rend caduque la réservation.
- Les adhérents doivent se conformer aux règles d'utilisation des terrains.

TEMPS D'UTILISATION

- 1h30 par partie, sauf si l'heure suivante n'est pas réservée
- En aucun cas les joueurs précédents n'ont la priorité pour garder le court si d'autres joueurs, n'ayant pas réservé, arrivent avec quelques minutes de retard.
- Tout manquement aux règles de réservation entraîne sa nullité.

MODALITES PARTICULIERES

- En cas de tournois interclubs (ou validés par le club) ceux-ci sont prioritaires même en cas de dépassement. Les courts concernés seront réservés à l'avance.
- Ecole de tennis : les courts concernés seront réservés à l'avance.



ECOLE DE TENNIS

PRINCIPES GENERAUX

Pour pouvoir jouer, les joueurs de l'école de tennis (enfants et adultes), sont obligatoirement et intégralement :

- à jour de leur cotisation annuelle, qui inclut la licence à la Fédération Française de Tennis
- en possession de leur certificat médical avec la mention « pratique du tennis en compétition »

Les leçons sont réservées aux adhérents du club.

Seuls les professeurs agréés par le bureau sont autorisés à donner des leçons sur les installations du club aux jours et horaires convenus avec ceux-ci.

La saison sportive s'étale sur 31 semaines du 10/09/18 au 22/06/19 (sous réserve de modifications) et **le club s'engage à effectuer 26 cours minimum.**

En cas d'intempéries, les cours pourront être reportés à des dates ultérieures. Au-delà des 26 cours réalisés, les autres cours non effectués ne sont pas obligatoirement à rattraper.

La période d'essai de 1 mois écoulee (à compter de la date officielle du début des cours), **il ne sera fait aucun remboursement pour quelque raison que ce soit.** Le club engage des éducateurs en fonction de l'effectif inscrit en début de saison. Vous comprendrez que, comme toute association, nous avons un équilibre financier à maintenir.

POINTS PARTICULIERS POUR LES ENFANTS

- Avant de déposer leurs enfants au club, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir.
- Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents, sauf pendant le temps des cours, les enfants étant alors sous la responsabilité du moniteur.
- Il est demandé aux parents d'avertir les moniteurs en cas d'absence. Leurs numéros de portable seront transmis aux intéressés.



REGLES DIVERSES

TENUE ET COMPORTEMENT SUR LES COURTS

- Quel que soit le temps, la tenue de tennis et chaussures de tennis sont obligatoires. (Ne pas jouer torse nu)
- Tout manquement au présent règlement pourra donner lieu à des sanctions décidées par les membres du bureau.

Les joueurs ne commettront aucun acte qui pourrait

- Détériorer les courts, installations fixes, bancs, chaises d'arbitre, etc.
- Veiller à ne pas jeter des déchets, particulièrement du chewing-gum sur les courts.
- Avant de quitter le court récupérer les déchets, papier, bouteilles, boîtes... Et les déposer dans la poubelle à côté des courts.
- Les diverses installations doivent être respectées.
- Il est interdit de laisser entrer sur les courts des animaux domestiques.
- Il est interdit de faire du vélo, patin à roulettes, skate, ... sur les courts.

RESPONSABILITES DES JOUEURS

- Les membres accompagnés d'enfants sont seuls responsables des accidents ou dommages que ceux-ci pourraient provoquer ou dont ils pourraient être victimes.
- Il est recommandé de ne pas laisser les enfants en bas âge sans surveillance sur les courts.
- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts.
- Les joueurs sont responsables des déprédations qu'ils viendraient à commettre.
- Chaque joueur est donc responsable individuellement des accidents et dommages subis ou causés.

Aucune activité commerciale n'est tolérée dans le cadre du club sans autorisation préalable du bureau.

CAS SPECIAUX

- Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le bureau, notamment sur la base des règlements de la FFT ou conformément aux statuts.
- Toute manifestation bruyante de nature à gêner les autres joueurs est interdite.

ESPRIT DE CLUB

- Courtoisie et esprit sportif sont de rigueur.
- Eteindre les portables pendant les parties.
- Le Grépiac Tennis Club n'ayant pas de surveillant permanent fait appel au bon sens, à la collaboration et à l'esprit sportif de ses membres afin que le club soit agréable à tous.



RESPECT DU REGLEMENT

Les règles fixées ont pour but de garantir les droits de chaque adhérent. Elles ne font en fait que formaliser la courtoisie et l'esprit de partage qui doit caractériser le cadre associatif qui nous réunit.

Aussi le bureau veillera tout particulièrement à sanctionner les comportements non conformes à ce règlement :

- rappel à l'ordre formel,
- suspension (maximum 1 mois),
- exclusion temporaire (maximum 3 mois).

Toute sanction est prononcée par le bureau. Celui-ci peut en moduler les termes pour les adapter au manquement constaté.

De ce fait, le club se décharge de toute responsabilité si ces conditions préalables ne sont pas respectées.

Ce règlement entre en vigueur.

L'adhésion au club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du règlement intérieur.

Le Bureau

Bordereau à remplir, à signer et à remettre lors de l'inscription.

Je soussigné(e), _____ atteste par la présente que j'ai bien pris connaissance du règlement intérieur du Grépiac Tennis Club.

J'atteste également l'avoir communiqué aux membres de ma famille.

Par cette attestation, j'accepte en mon nom et celui des autres membres de ma famille adhérents au club, de respecter le dit règlement.

Fait le _____ à Grépiac pour la saison sportive 2018/2019.